

tarifs de l'eau et de l'assainissement

en application des délibérations du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2023

ANNEE 2024

rubrique	€/m ³ H.T.	T.V.A. (5,5 %) = TTC
♦ EAU seule - Communauté d'Agglomération	1,480	1,561
♦ Redevance « Prélèvement » Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne ⁽¹⁾	0,070	0,074
♦ Redevance « Pollution domestique» Agence de l'Eau Loire-Bretagne ⁽¹⁾	0,300	0,317
Agence de l'Eau Adour-Garonne ⁽¹⁾	0,330	0,348
	<hr/>	<hr/>
Total eau AELB :	1,850	1,952
Total eau AEAG :	1,880	1,983
♦ + abonnement compteur Ø 15	5,50	5,80

COUT TOTAL EAU AELB 120 m³	227,50	240,01
« « rapporté à 1 m ³	1,90	2,00
COUT TOTAL EAU AEAG 120 m³	231,10	243,81
« « rapporté à 1 m ³	1,93	2,03

ASSAINISSEMENT - Communauté d'Agglomération

♦ Redevance proportionnelle	1,617	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
♦ Redevance « Modernisation des réseaux de collecte» Agence de l'Eau Loire-Bretagne ⁽¹⁾	0,160	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
Agence de l'Eau Adour-Garonne ⁽¹⁾	0,250	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
Total assainissement AELB :	1,777	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
Total assainissement AEAG :	1,867	
♦ + redevance fixe		
logement individuel	50,00	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
logement collectif	35,00	(sans T.V.A.) ⁽²⁾

COUT TOTAL ASSAINISSEMENT SEUL		<i>(sans T.V.A.) (2)</i>
AELB - 120 m ³ logement individuel	263,24	
rapporté à 1 m ³	2,19	
AELB - 120 m ³ logement collectif	248,24	
rapporté à 1 m ³	2,07	
<hr/>		
AEAG - 120 m ³ logement individuel	274,04	
rapporté à 1 m ³	2,28	
AEAG - 120 m ³ logement collectif	259,04	
rapporté à 1 m ³	2,16	

COUT TOTAL EAU ASSAINIE		
AELB - 120 m ³ logement individuel	490,74	503,25
rapporté à 1 m ³	4,09	4,19
AELB - 120 m ³ logement collectif	475,74	488,25
rapporté à 1 m ³	3,96	4,07
<hr/>		
AEAG - 120 m ³ logement individuel	505,14	517,85
rapporté à 1 m ³	4,21	4,32
AEAG - 120 m ³ logement collectif	490,14	502,85
rapporté à 1 m ³	4,08	4,19

*(1) Redevances "Lutte contre la Pollution", « Prélèvement » et « Modernisation des réseaux de collecte » perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne
communes Agence de l'Eau Loire-Bretagne : toutes sauf :
communes Agence de l'Eau Adour-Garonne : Thairé, Yves
(2) La Communauté d'Agglomération n'est pas assujettie à la T.V.A. pour l'assainissement*

Frais d'accès au service (frais unique souscription / résiliation) : 55,27 € HT (x 2 en dehors des heures d'ouverture du service)
Frais ouverture dossier contentieux : 56,37 € HT